

Standard de travail : Maintien sécurisé en position de travail dans les pentes dangereuses

Activités :

Coupe de bois, défrichage, entretien des talus sur un terrain en pente présentant des risques de chute ou au-dessus de cours d'eau, etc.

Remarque : Ce standard de travail n'est pas applicable aux travaux sur les toits en pente ou sur d'autres ouvrages construits.

Objectifs de formation

Les utilisateurs :

- Sont capables d'utiliser l'équipement de protection individuelle contre les chutes nécessaires pour travailler sur un terrain escarpé.
- Maîtrisent les nœuds nécessaires pour s'assurer correctement en vue d'effectuer le travail.
- Sont capables d'organiser le travail sur place et d'évaluer la stabilité et la solidité des points d'ancrage.
- Sont capables de contrôler, à l'aide des instructions d'utilisation, le bon fonctionnement de l'équipement de protection contre les chutes et de maintien au travail.
- Sont capables de revêtir et d'adapter à leur morphologie, correctement et de façon autonome, le baudrier avec ceinture de maintien en position de travail.
- Connaissent les exigences relatives au nettoyage et à l'entreposage de l'équipement de protection contre les chutes et de maintien au travail, et sont capables de contrôler ce matériel de manière autonome et compétente.
- Maîtrisent, pour chaque intervention, la technique de sauvetage appropriée et sont capables d'effectuer les gestes nécessaires en cas d'urgence.

Matériel nécessaire à l'exécution du travail

- Baudrier avec ceinture de maintien en position de travail.
En option : en fonction du système sélectionné pour s'assurer et du choix des outils, il peut être nécessaire d'utiliser un harnais intégral.
- Corde d'assurance.
- Longe de maintien avec âme en acier.
(Remarque : une longe de maintien avec âme en acier n'offre pas une protection à 100% lors d'utilisation de tronçonneuses. En fonction des risques identifiés, il peut être nécessaire de prendre des mesures de sécurité supplémentaires).
- Système de réglage de la longueur des longes de maintien au travail, appareil antichute à rappel automatique.
- Casque de protection avec jugulaire.
- Gants de travail, protection du visage (visière ou lunettes de protection).
- Système d'ancrage mobile (p. ex. Java).
- Outils de taille ou de coupe (tronçonneuse, tronçonneuse sur batterie, débroussailleuse, scie à main).
- Mousquetons de sécurité en alu (sur le corps) / en acier (pour utilisation supplémentaire le cas

échéant).

Déroulement du travail

Introduction :

Lorsque le terrain est difficile et présente des risques de chute, la sécurisation de la position de travail est nécessaire. En terrain naturel, les dangers inhérents au travail sont multiples et différent des dangers rencontrés sur les sites de construction de bâtiments. C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à une identification des risques dans tous les cas, pour déterminer l'équipement de sécurité approprié.

Différence avec les autres travaux sur corde (corde d'accès et positionnement au travail) :

Il doit être possible de détendre le système de sécurité sans moyens auxiliaires, simplement en faisant un pas vers le haut de la pente. Lorsqu'une seule corde tendue suffit à maintenir le travailleur dans la position de travail, le travail qu'il effectue n'est pas considéré comme du travail sur corde selon OTConst art. 82 (Voir Guide SécuritéCordeVerte).

Système d'assurage :

Le système d'assurage pour travailler en terrain escarpé se compose des quatre éléments suivants : 1. point d'ancrage, 2. passage de corde, 3. longe 4. nœud d'arrêt au bout de la corde. Le niveau de sécurité du deuxième élément, à savoir le passage de corde, doit être évalué en permanence lors des travaux et être corrigé si nécessaire. Le passage de corde doit être constamment exempt d'arêtes vives.

1. Organisation du lieu de travail conformément l'ordre de travail écrit

- Identification des risques
- Mise en place d'un plan d'urgence
- Signalisation et pose de barrières
- Briefing

2. Contrôle du bon fonctionnement du matériel

- Contrôle du bon fonctionnement de l'EPI contre les chutes, et validation de celui-ci pour l'intervention prévue.
- Contrôle du matériel nécessaire à titre supplémentaire et des machines et outils ; validation de ceux-ci pour l'intervention prévue.

3. Enfilage et réglage du baudrier avec ceinture de maintien au travail

- Vider toutes ses poches.
- Ajuster le baudrier avec ceinture de travail à sa morphologie.

4. Descente jusqu'au lieu du travail

Remarque : Lorsque le point de départ de l'accès au lieu de travail se situe déjà sur terrain escarpé, il faut prendre des dispositions appropriées en vue d'assurer la sécurité de déplacement sur celui-ci.

1. Choix d'un point d'ancrage approprié et suffisamment résistant (p. ex. un arbre) et fixation de la corde d'assurage avec un nœud de huit.
2. Pose du dispositif antichute sur la corde et contrôle de son bon fonctionnement.
3. Vérification de la présence d'un nœud d'arrêt au bout de la corde.

Important : Lors de la descente, il est nécessaire de toujours garder à l'œil la corde d'assurage. Si ce n'est pas possible à cause de la configuration du terrain,

il faut installer des supports intermédiaires. La corde et le point d'ancrage doivent toujours rester visibles pour l'utilisateur. Le système d'assurage ne doit pas entrer en contact avec des arêtes vives.

4. Si le travail à effectuer nécessite des outils coupants, une deuxième sécurisation avec une corde à âme d'acier doit être montée.

5. Position de travail

- Les longes de maintien en position de travail doivent offrir un maintien suffisamment sûr pour permettre au travailleur d'effectuer sa tâche en toute sécurité. En règle générale une double sécurisation est nécessaire. Ces longes de maintien sont attachées directement à la corde d'assurage et sont munies d'un bloqueur ou d'un nœud autobloquant.
- La position du travailleur doit être stable, son poids reposant en partie sur ses pieds et en partie dans l'encordement de sécurité. Le système d'assurage doit pouvoir être détendu à n'importe quel moment en faisant un pas vers le haut de la pente.

6. Montée

Une fois le travail terminé, le travailleur remonte le long de la corde en utilisant la technique de sécurité appropriée.

7. Remise en ordre du lieu de travail

Le lieu de travail est rangé et nettoyé de sorte à éviter les dangers.
La signalisation routière éventuelle sera démontée en dernier.

8. Nettoyage et entretien de matériel d'assurage

- La saleté sèche peut être enlevée à l'aide d'une brosse souple à vêtements.
- Pour d'autres méthodes de nettoyage, consulter les indications du fabricant.
- Remplacer les cordes, longes ou accessoires défectueux.
- Les réparations doivent être effectuées uniquement par le fabricant.

9. Entreposage du matériel d'équipement de protection individuelle contre les chutes

- Si le matériel est mouillé, le laisser sécher avant de le ranger.
- Entreposer le matériel dans un endroit protégé des rayons UV et des substances chimiques, ainsi qu'à l'abri des températures extrêmes.

Sécurité au travail

- Deux utilisateurs dotés de la formation nécessaire, équipés du matériel nécessaire et bénéficiant de l'expérience nécessaire doivent toujours être présents sur place.
- En terrain escarpé présentant des risques de chute, l'assurage doit être utilisé tant pour le travail que pour se déplacer.
- En position de travail, le travailleur doit en principe être doublement assuré.
- Avant d'utiliser des outils coupants, le travailleur doit avoir pris la position de maintien au travail correcte.
- Pour le travail avec la tronçonneuse, l'une des deux longes de maintien au travail au moins doit résister aux coupures.
- Utiliser les EPI complémentaires suivants : chaussures solides et stables, gants, protection oculaire et selon l'endroit d'intervention, casque et veste de signalisation aux couleurs vives.
- Lors de dangers supplémentaires particuliers, par exemple si l'intervention a lieu en bord d'une route ou près de l'eau, ou lorsque l'usage d'une tronçonneuse est nécessaire, les EPI correspondant doivent être portés.

Remarques importantes

- Lors de l'utilisation d'outils de coupe à moteur, au moins une des langes doit comporter une protection anti-sectionnement renforcée.

Plan de sauvetage

- L'équipement de sauvetage doit être à portée de main sur le lieu des travaux.
 - Pour les grandes hauteurs, l'équipement pour le sauvetage en hauteur doit être prévu et un utilisateur formé doit être sur place.
 - Pour les petites hauteurs, le sauvetage peut être effectué à partir d'une échelle.
- Les mesures de sauvetage d'accidentés doivent être planifiées avant l'exécution des travaux.
 - Dans les zones habitées, éventuellement demander l'aide des sapeurs-pompiers locaux pour mettre en place les mesures de sauvetage nécessaires.
- Les premiers secours doivent pouvoir être donnés sur place.
 - La trousse de premiers secours doit être à disposition sur le lieu des travaux.
 - Les numéros d'urgence ainsi que l'adresse exacte ou les coordonnées du lieu d'intervention doivent être connus.

Entretien de l'équipement de protection individuelle contre les chutes

- Outre le contrôle précédant chaque utilisation, l'équipement de protection individuelle contre les chutes doit être contrôlé tous les 12 mois par une personne qualifiée. Ce contrôle doit faire l'objet d'un rapport.

Bases légales et normes

- Vous trouverez sur le site www.anseilen-gruen.ch/download les bases légales ainsi que les normes correspondantes.

Durée de la formation : 1 jour

La compétence technique des collaborateurs qui disposent déjà d'une expérience en matière de travaux avec l'équipement de protection individuelle contre les chutes doit être contrôlée, et ceux-ci doivent éventuellement recevoir une formation complémentaire. Le parcours de formation des instructeurs doit être documenté.